

Composition et missions de la cellule d'appui / réunion de concertation en établissement scolaire dans le cadre d'une épidémie de gale

1. Objectifs :

La mise en place d'une cellule d'appui (ou de gestion) **lors d'une épidémie de gale** (au moins de 2 cas de gale en 6 semaines) est **un facteur clé de réussite**.

Elle va permettre de **s'organiser efficacement** en définissant les rôles de chacun, d'informer, de dédramatiser rapidement la situation et de décider collégalement des bonnes mesures à prendre pour gérer l'épidémie.

2. Organisation :

La mise en place de cette cellule n'est pas compliquée à mettre en place et une seule réunion d'1 à 2 heure(s) maximum est généralement suffisante.

Un power-point portant sur les caractéristiques générales de la gale et sur les modalités de prise en charge des épidémies a été élaboré par l'ARS, la Cire Aquitaine et les services de santé scolaire de l'Académie de Bordeaux. Il peut-être utilisé pour introduire la réunion et établir ainsi un même niveau d'information.

3. Composition :

Il est important que cette **cellule rassemble a minima** des compétences en termes de **décisions** (chef d'établissement), de **soins** (infirmière et/ ou médecin scolaire) **de logistique** (personnels de services en charge du ménage, service communaux d'hygiène...).

Face à des épidémies importantes ou dans des situations de dramatisation excessive, peuvent être associés 1 ou plusieurs médecin(s) généraliste(s) de la commune, des représentants de parents d'élèves, des enseignants, le médecin de PMI (maternelles). Un médecin ou une infirmière de l'ARS peuvent également apporter conseil et assistance.

La cellule doit être pilotée par une seule personne, de préférence le Directeur de l'établissement ou le médecin scolaire.

4. Missions :

- Faire le lien, le cas échéant, avec les administrations compétentes (ARS, PMI...).
- Définir les missions et les responsabilités de chacun.
- **Effectuer un bilan de l'épisode**
- **Organiser l'information** auprès des parents d'élèves, du personnel de la collectivité et des médecins généralistes (voir modèles type), qui, quand et comment ?
- **Organiser et mettre en place les différentes mesures thérapeutiques et d'accompagnement.**
 - Quelles sont les mesures d'hygiène et de précaution à mettre en place ?
 - Nettoyage des locaux, par qui ? Quelles précautions ?
 - Eviction scolaire
 - Activités à risque à mettre en suspens (ronde, judo, activités ludiques et sportives...)?
 - Situation à risque de transmission (échange de doudous/vêtements, lieu de couchage, tenues de sport type chasubles, blouse de laboratoire, utilisation de linge commun de type drap, serviette, présence de mobilier avec matériaux absorbants...)? Solutions envisagées ?
 - Qui traiter (cf. bilan épidémique) ? et quand ?
 - Qui informe les médecins généralistes et comment (courrier, appel téléphonique) ?
 - Faut-il prévenir la pharmacie de la commune (stock en traitement anti-scabieux) ?
 - Existe-t-il des problèmes de prise en charge des traitements pour certaines familles ? Solutions envisagées ?
 - Un traitement de l'environnement est-il nécessaire ?
 - Si oui, quand et par qui doit-il être réalisé ?
 - Faudra t'il fermer l'établissement ou l'internat ?
- **Evaluation et suivi de l'épisode** (4-6 semaines) ? Par qui et comment ?